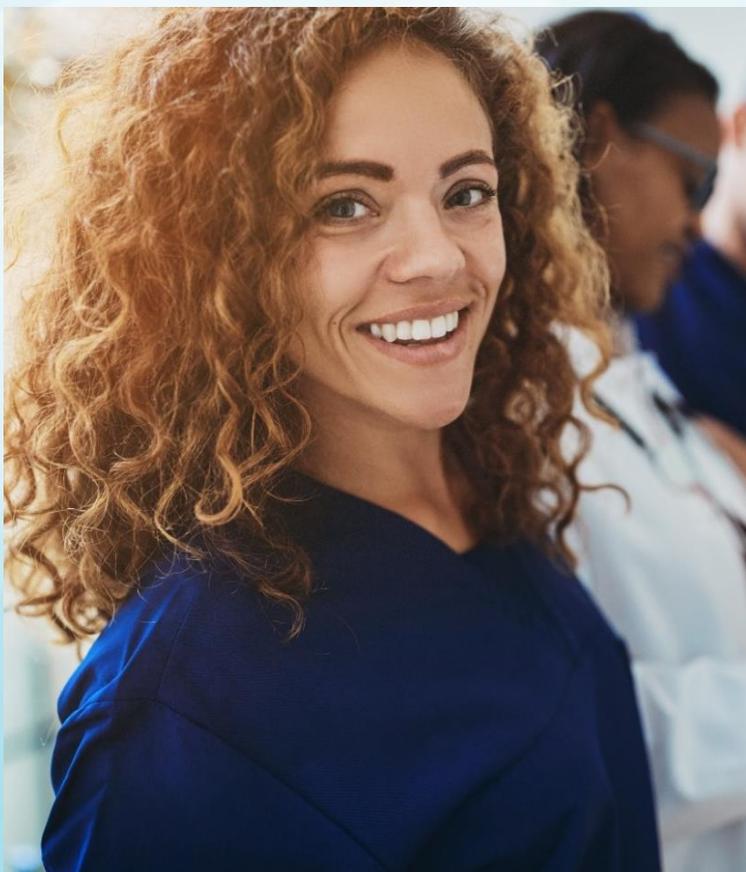


DISPOSITIF REGIONAL DE  
PROMOTION DE  
LA **SANTÉ**  
AU TRAVAIL



SEPTEMBRE  
2023



Réalisé par :



Financé par :



## Point de départ



Au départ de ce projet, un constat : les professionnels de la santé au travail et de la promotion de la santé ne se connaissent pas - ou peu - alors qu'ils agissent tout à la fois en direction des publics et sur leur milieu de vie en prévention et en promotion de la santé.

Si les premiers s'intéressent à l'environnement de travail, la réduction des risques professionnels ou encore la mise à disposition d'équipements de protection, les seconds interviennent sur les déterminants de santé comme le milieu de vie, l'accès à de la documentation ou de l'information, l'environnement familial ou le développement d'aptitudes individuelles...

Fort de ce constat, le Comité régional d'éducation pour la santé (CRES) **initie en 2014 un cycle de travail innovant** entre les professionnels de la santé au travail et de la promotion de la santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce dispositif d'échanges poursuit alors **3 objectifs**

1

**Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs**

2

**Trouver des passerelles communes pour initier des partenariats et des collaborations**

3

**Favoriser la transversalité entre les politiques de santé**

## Un Dispositif régional de promotion de la santé au travail soutenu par la Dreets et l'Agence régionale de santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Les premiers échanges entre les professionnels permettent rapidement d'identifier les **points de convergence et les perspectives** de travail communes. A partir de cette expérience de travail, le groupe décide de s'engager dans la construction d'un projet de promotion de la santé au travail.

Sur la base d'une analyse commune des objectifs de prévention et de santé au travail, des secteurs professionnels cibles pour la région et de la faisabilité, le premier projet collaboratif s'intéresse à la **prévention des maladies cardiovasculaires** auprès des professionnels de la restauration. Deux orientations sont identifiées :

- **Agir auprès des employeurs pour faire de l'environnement de travail un lieu favorable à la santé**
- **Informersensibiliser les salariés, futurs salariés et saisonniers de la restauration sur les maladies cardiovasculaires et les moyens de les prévenir**

Depuis 2019, ce projet est déployé sous la forme d'une **expérimentation dans les Hautes-Alpes** financée par l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur, coanimé par le Comité départemental d'éducation pour la santé (CoDES 05) et le service de prévention en santé au travail du département, le GEST 05 (voir page 4).

2014

**Création du groupe** et premiers échanges entre les professionnels de la santé au travail et de la promotion de la santé

2016-2017

**Décision commune** d'élaborer un projet en promotion de la santé au travail et début du projet de prévention des maladies cardiovasculaires auprès des professionnels de la restauration

2018

**Création du Dispositif régional** de promotion de la santé au travail

2020

**Auto-évaluation** du dispositif et expérimentation du projet de prévention des maladies cardiovasculaires dans le département des Hautes-Alpes

2021

**Décision d'initier** un nouveau projet commun « santé mentale et travail »

2022 / 2023

**Travaux exploratoires sur le nouveau projet santé mentale et travail**

## LES STRUCTURES PARTICIPANTES



## UN DISPOSITIF QUI PRODUIT DES EFFETS

Une première évaluation du dispositif a permis de mettre en évidence plusieurs effets très positifs pour les professionnels impliqués :



L'**acculturation** et l'**interconnaissance** progressives des professionnels entre eux



Un **transfert des connaissances** et de **méthodologies** construites au cours des journées de travail du dispositif entre les membres



Le **développement de partenariats** entre les structures impliquées dans le dispositif



L'émergence d'une **dynamique commune** entre la santé au travail et la promotion de la santé au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



## Un dispositif d'avenir

En 2021, un **nouveau cycle de travail** est initié, la pandémie de COVID-19 ayant renforcé l'approche commune des déterminants de la santé entre la santé au travail et la santé publique.

En parallèle, les démarches partagées entre **santé au travail**, **promotion de la santé** et **santé environnementale** sont favorisées dans les plans de santé :

- **La Stratégie nationale de santé 2018-2022 formule deux objectifs :**

« Promouvoir la santé au travail, développer une culture de prévention dans les milieux professionnels et réduire la fréquence et la sévérité des pathologies liées aux conditions de travail »

« Rapprocher les acteurs de la prévention, notamment médecine scolaire, services de santé universitaires, médecine du travail et autres professionnels de santé et les mobiliser autour des mêmes objectifs de promotion de la santé »

- L'objectif 5 du Plan de Santé au travail 2021-2025 (PST 4) vise à « **encourager le développement d'une approche partagée de la santé** : santé publique, santé au travail, santé – environnement ». Les enjeux liés à la **santé mentale** et à la **prévention des maladies cardiovasculaires** sont inclus dans les priorités de ce PST 4.

